



HAL
open science

Le castor en Allemagne

Walther Schoenichen

► **To cite this version:**

Walther Schoenichen. Le castor en Allemagne. Revue d'Écologie (La Terre et La Vie) , 1932, 11, pp.635-641. <hal-03532717>

HAL Id: hal-03532717

<https://hal.science/hal-03532717v1>

Submitted on 18 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LA TERRE ET LA VIE

REVUE D'HISTOIRE NATURELLE

2^e Année. — N^o 11

Novembre 1932

LE CASTOR EN ALLEMAGNE

par

le Professeur WALTHER SCHOENICHEN

Directeur de l'Office public de la protection
de la Nature en Prusse (1).

AUX siècles passés, le Castor était répandu dans les eaux de l'Allemagne, mais il n'habite aujourd'hui que l'Elbe moyen et les embouchures de ses affluents : la Mulde, la Saale, l'Elster et la Nuthe. Son aire de dispersion s'étend, en amont, à peu près jusqu'à la ville de Torgau et, en aval, jusqu'à Magdebourg. Outre les rives de ces cours d'eau, les étangs, canaux et prairies souvent inondées qui abondent dans cette région offrent à notre amphibie des conditions de vie satisfaisantes.

On a fait le dénombrement des Castors de l'Elbe en 1913, 1919 et 1929. Les recensements des années 1913 et 1929 s'étendaient à tout leur habitat, celui de 1919 seulement à

une partie de cet habitat. Les résultats du dernier recensement dû à M. Max Behr, de Steckby (Anhalt), le meilleur connaisseur du Castor de l'Elbe, sont encore aujourd'hui valables. Il comptait 232 adultes et 31 jeunes, c'est-à-dire un total de 263 Castors. Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1919, on y trouve un accroissement de 75 têtes ou de 40 p. 100. Le nombre des loges était 154, contre 141 en 1919.

Sans aucun doute, cet accroissement est dû aux mesures de protection que l'on a instituées, et représente un succès d'autant plus grand que les dangers qui menacent l'espèce ont augmenté plutôt que diminué. Par suite des mesures de régulation du cours de l'Elbe, et particulièrement depuis que l'on a consolidé les rives par des ouvrages en pierre, le Castor a cessé, sur plusieurs points, de pouvoir construire ses loges. En outre, le développement du tourisme et de la navigation de plaisance a

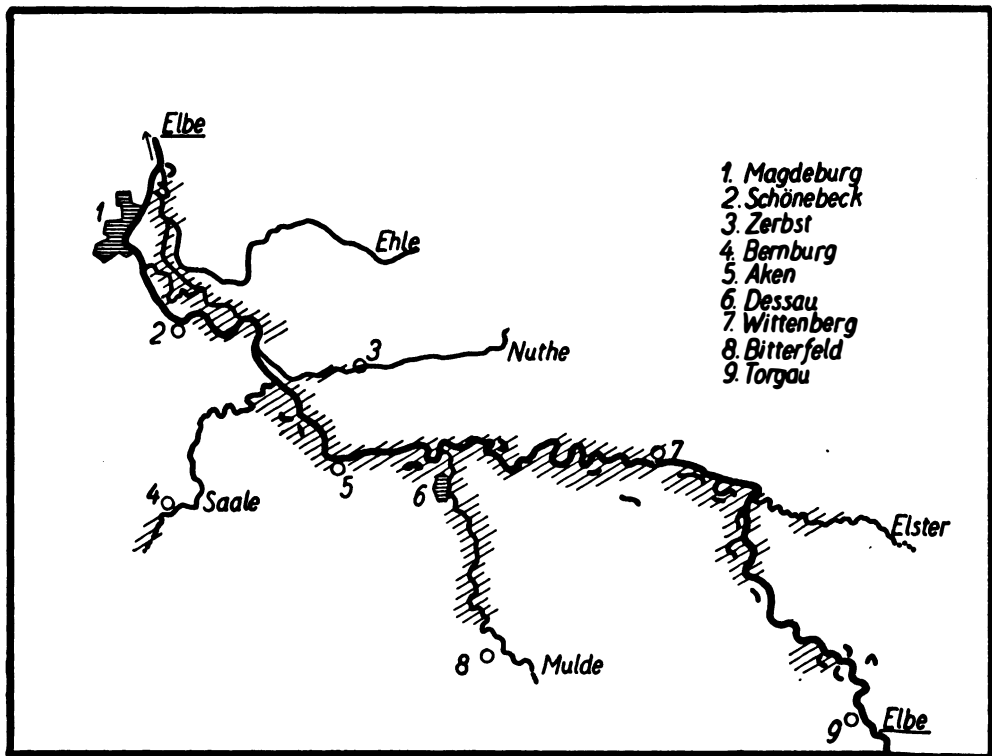
(1) On sait dans quelle situation précaire se trouvaient naguère les derniers survivants des Castors du Rhône, auxquels M. Cordier a consacré dans le *Bulletin* de la Société Nationale d'Acclimatation une importante notice. Il nous a paru instructif et encourageant pour les protecteurs du Castor rhodanien de leur signaler les efforts accomplis par les défenseurs de la Nature sur les bords de l'Elbe.

beaucoup dérangé les animaux en les portant à se retirer dans des eaux plus tranquilles. Une des conséquences de la misère économique qui règne dans nos campagnes est que beaucoup de gens sans travail se sont mis à pêcher, effarouchant naturellement le Castor. Enfin, il ne faut pas oublier que celui-ci est de temps en temps braconné à cause de la valeur de sa peau.

Mais ce n'est pas seulement du fait de l'homme qu'il est menacé. On a remarqué pendant ces dernières années que beaucoup de Castors périssaient dans les inondations. Au premier abord, nous serions tentés de nous en étonner, puisque cet excellent nageur, bien adapté à la vie aquatique, semble devoir résister à tous

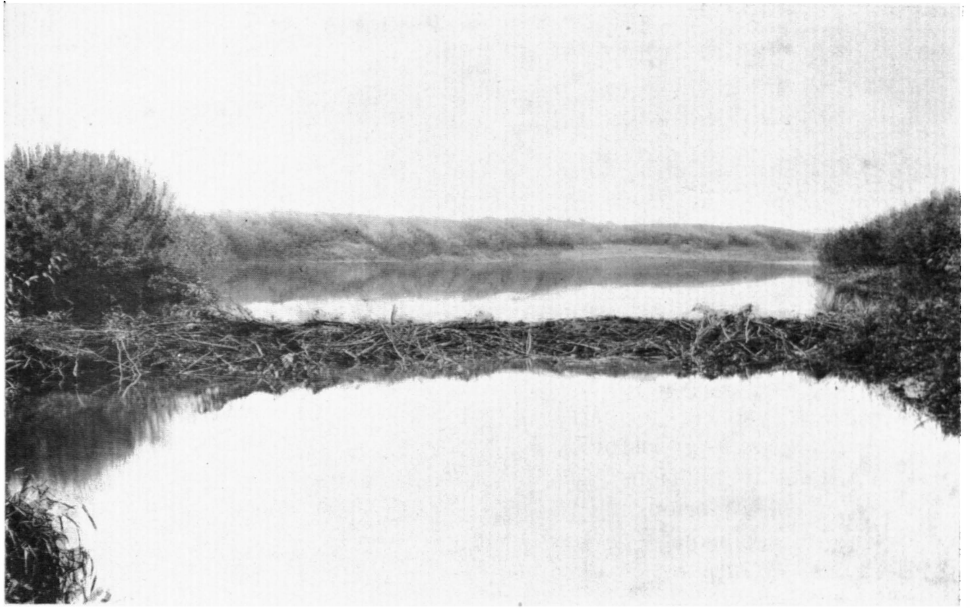
les courants. Mais, en vérité, c'est exactement la force du courant qui l'arrache de sa loge et l'entraîne. Assez souvent, il réussit à atteindre la rive, mais on a quelquefois observé que ses forces n'y suffisent pas et qu'il dérive vers des endroits où il ne trouve plus ses conditions d'existence. Il redoute les inondations accompagnées de grande gelée ; car, dans ce cas, il ne peut regagner la terre, dont les rives sont glacées, et trouve misérablement la mort entre les glaçons. Le directeur du Jardin zoologique de Berlin, M. le Dr Lutz Heck, a récemment démontré tout le tort causé au Castor par les inondations.

D'autre part, on a trouvé dans ces derniers temps des Castors qui avaient



Dr. Effenberger gez.

Habitat du Castor en Allemagne.



Barrage de castors, vu d'aval, dans un bras mort de l'Elbe, à Wartenburg.



Terrier de castors, avec provision de bois à manger, à quelque distance de l'Elbe (Steckby).



Hutte artificielle surmontée d'une provision de bois à manger.

succombé à une maladie des poumons, et le directeur du « Schlossmuseum » à Zerbst, M. le Dr Hinze, a signalé à ce propos que, depuis l'année 1925, ce Muséum a reçu 27 cadavres de Castors. Les poumons de plusieurs de ces animaux étaient ratatinés, décolorés et avaient suppuré. Les symptômes indiquaient la tuberculose, mais il n'était plus possible de faire un examen bactériologique, les organes internes étant déjà plus ou moins décomposés. Cet examen a cependant été fait en janvier 1931 chez un jeune sujet. Ses poumons contenaient de nombreux nodules blanchâtres où le microscope décéla tout de suite la présence de bacilles de tuberculose. Les recherches consécutives montrèrent qu'il s'agissait de bactéries du type bovin. Cette constatation prouve que

le Castor, en mangeant, absorbe les bacilles qui proviennent des excréments de Vaches tuberculeuses pâturant au bord des eaux. Comme les Castors sont des animaux sociables, la maladie peut se transmettre facilement de l'un à l'autre.

Depuis quelques années, on a essayé de parer à ces divers dangers. Les autorités de Prusse et d'Anhalt, qui se partagent l'habitat du Castor, coopèrent à cet effet. Dans les deux pays, le Castor est « gibier », c'est-à-dire que toute personne qui ne possède pas le droit de chasse commet un délit de chasse si elle tue un Castor ou si elle retient un sujet tombé mort entre ses mains. En outre, le Castor est protégé pendant toute l'année, en Prusse, par le règlement ministériel de protection des animaux et des plantes du 16 dé-

cembre 1929, et en Anhalt par le règlement ministériel du 5 juin 1930 régissant l'application de la loi sur la protection de la nature du 14 juin 1923. Donc, le détenteur même du droit de chasse ne peut tuer un Castor. Ces règlements interdisent de poursuivre le Castor, de l'effaroucher, de tendre des engins propres à le capturer et de détruire ou d'endommager ses constructions.

Le petit État d'Anhalt a même pris d'autres mesures de protection pour les 90 Castors et 50 loges de son territoire. Certains districts traversés par l'Elbe et la Mulde ont été déclarés « réserves pour la protection du Castor », et il est défendu d'y séjourner sans permission, sous peine d'une amende de 150 marks ou d'un emprisonnement proportionnel. Il n'en a pas été de même jusqu'à pré-

sent dans la partie prussienne de l'habitat du Castor, mais depuis de longues années, on projette la création, dans la forêt de Lödderitz, près d'Aken, sur la rive gauche de l'Elbe, d'une vaste réserve prussienne, qui ferait le pendant de la réserve anhaltoise de « Behr » sur la rive droite du fleuve. Cette double réserve offrirait au Castor toutes les conditions satisfaisantes.

Dans le territoire de l'État d'Anhalt, les locataires de pêche sont obligés par contrat d'éviter tout dérangement des Castors et de prendre soin que ceux-ci ne soient pas inquiétés par d'autres personnes. Il leur est défendu de s'approcher des animaux ou de leurs constructions. Les pêcheurs doivent aussi porter leur attention sur les pièges qui seraient illégalement tendus et sur les per-



Hutte de castors construite en plantes aquatiques, roseaux et bois (au bout de 4 ans).

sonnes suspectes. Ils sont tenus de relâcher les Castors qui se trouveraient pris dans leurs filets, et, enfin, de communiquer aux autorités compétentes leurs observations.

La conservation du Castor de l'Elbe exige non seulement le calme et la sécurité, mais aussi l'existence

les pour le sauvetage du Castor» (Biberrettungshügel). Ce sont des loges artificielles bâties en terre, broussailles, fascines et gazons, à proximité des loges habitées par les Castors, et à une hauteur qui dépasse d'environ 2 mètres le niveau maximum des inondations. Le sommet de



Hutte servant de refuge en temps de crue, au bord de l'Elbe, à Neeken.

de quantités suffisantes de bois tendre, dont le rongeur ne peut se passer pour ses constructions et pour sa nourriture. L'Administration des Eaux a donc défendu de couper les Saules et les Peupliers qui se trouvent à proximité de ses loges, huttes ou barrages, et elle a ordonné de nombreuses plantations de ces essences.

On a inventé récemment un moyen d'éviter la mortalité causée par les inondations. Selon les instructions de M. Behr, on a construit des «but-

tes est couvert de ramilles de Saules et de Peupliers. A côté de ces édifices, on a planté des Saules, afin que le Castor puisse s'y nourrir même pendant l'inondation. Plusieurs de ces buttes artificielles sont habitées continuellement par les Castors, ce qui prouve qu'elles atteignent leur but. On l'a particulièrement constaté, pendant l'inondation du printemps 1932.

Les indemnités payées aux propriétaires des terres où les Castors

coupent des arbres, mangent des fruits, etc., n'ont pas été considérables, ce qui est dû, en partie, au fait que les riverains subissant des dommages se sont abstenus d'élever des réclamations. On peut voir dans cette attitude raisonnable d'une grande partie de la population, l'indice qu'elle comprend bien les efforts des hommes de science et des amis de la nature.

Au surplus, la population est encouragée à cette collaboration par les récompenses promises aux dénonciateurs des délits. Depuis de longues années, la Ligue pour la protection des Oiseaux de Stuttgart (*Bund für Vogelschutz*), qui s'occupe aussi de la protection d'autres animaux, offre une récompense de 200 marks pour chaque dénonciation d'actes susceptibles de nuire au Castor, et cette

récompense a été doublée par un versement supplémentaire de l'État d'Anhalt.

Contre les maladies, il n'y a eu jusqu'ici qu'un commencement de prophylaxie. On a l'intention de fonder une deuxième colonie de Castors allemands dans quelque autre région, pour mieux garantir le précieux rongeur de l'extermination.

Intéressante est la question de l'élevage. On a fait récemment, à cet égard, de précieuses expériences. Une ferme à Castors a été fondée dans le Mecklembourg, en 1928, avec un cheptel de 30 Castors canadiens. Ces animaux se sont bien multipliés depuis trois ans, de sorte que l'essai peut être considéré comme favorable. Il faut espérer que l'on obtiendra le même succès en cherchant à créer une nouvelle colonie de Castors de l'Elbe.

